École nationale des pompiers du Québec

Rapport annuel
2002 - 2003

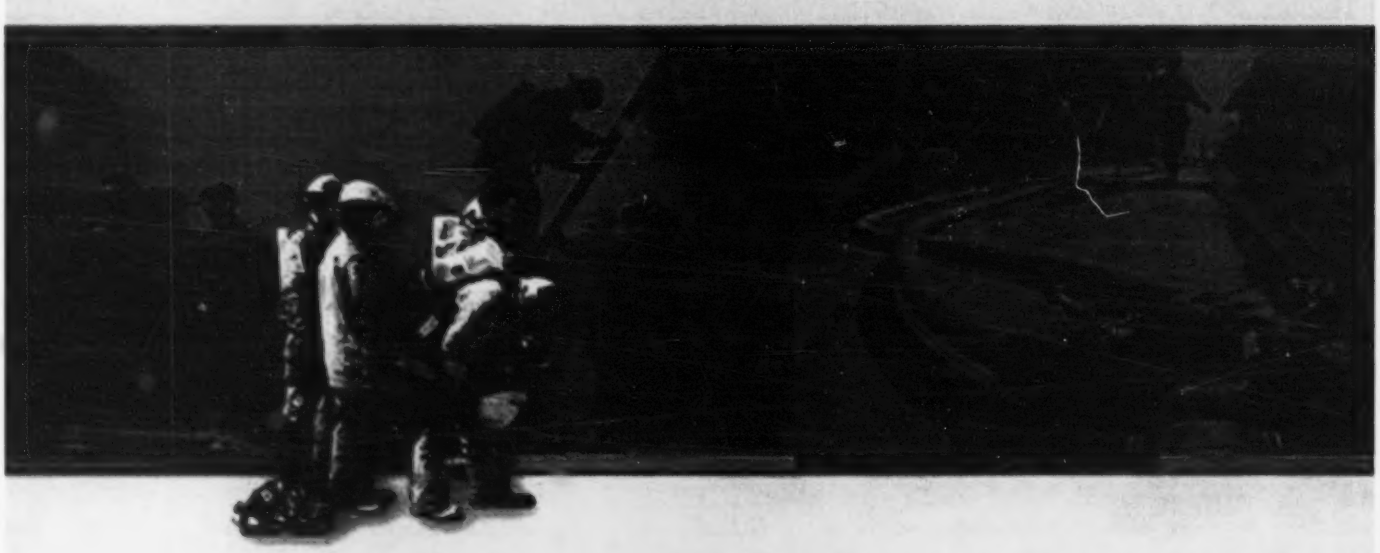

Québec

Table des matières

Mot du président 5

Mot du directeur général 6

Déclaration du directeur général 7

Profil de l'École

- Présentation générale 8
- Mission 9
- Ressources humaines 9
- Mandats 9
- Valeurs organisationnelles 9

Orientations

- Formation 10
- Qualification 11
- Recherche 12
- Réseautage 12

Réalisations

- Formation 14
- Qualification 15
- Communications 16
- Recherche 18
- Réseautage 18
- Administration 21

Conseil et comités 22

Perspectives d'avenir 24

Rapport de la direction 25

Rapport du vérificateur 26

États financiers 27

Annexes

Annexe I — Code de déontologie et règles d'éthique des administrateurs publics de l'École nationale des pompiers du Québec

Annexe II — Code de déontologie et règles d'éthique des membres du personnel de l'École nationale des pompiers du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je vous remets le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003.

Ce rapport est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de l'article 79 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C. S-3.4).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Sécurité publique,

Jacques Chagnon
Québec, décembre 2003

Monsieur Jacques Chagnon
Ministre de la Sécurité publique
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous remets le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 79 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.S-3.4).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du conseil d'administration,

Denis Racicot
Québec, décembre 2003

Mot du président

Je suis fier de vous présenter le rapport annuel de gestion de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ). À sa lecture, vous serez à même de constater et d'évaluer l'envergure du travail accompli cette année par les membres de l'École.

Les réalisations de l'École ont été nombreuses au cours du dernier exercice financier. Elles touchent notamment la diffusion d'information visant à faire connaître la mission, les mandats et l'importance de la mise en place de l'École nationale des pompiers du Québec. Entre autres réalisations notons l'achèvement et la diffusion du programme de formation *Pompier I*, l'élaboration du site pilote *Pompier I*, la recherche d'un système d'information facilitant la gestion des cours de formation, et un premier colloque sur la recherche en sécurité incendie.

Constamment à l'écoute des besoins des intervenants en sécurité incendie et désireuse de leur permettre, d'acquérir une formation de qualité, quelle que soit leur situation géographique, l'équipe de l'ÉNPQ travaille de concert à la création et à la diffusion de nouveaux outils évolutifs de formation et de qualification professionnelle.

Les résultats énoncés dans le rapport démontrent que les objectifs ont été atteints cette année grâce au travail acharné de son directeur général et des membres de son équipe.

Je profite de l'occasion pour adresser, au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, des félicitations à M. Yves Desjardins, directeur général, et à tous les membres de l'équipe de l'ÉNPQ.

Le président,
Denis Racicot

Mot du directeur général

L'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) existe depuis trois ans. Les deux premières années de l'ÉNPQ ont été marquées principalement par la mise sur pied de l'organisation, l'élaboration des fondements de la formation en sécurité incendie, des présentations promotionnelles à travers le Québec pour faire connaître sa mission, son mandat, sa philosophie et ses projets de développement.

Parmi les nombreuses réalisations, quatre méritent d'être soulignées :

L'ÉNPQ a d'abord reçu sa première accréditation de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC). Ensuite, elle a procédé à la distribution de ses premiers certificats de qualification professionnelle. De plus, l'ÉNPQ a organisé, en partenariat avec l'École Polytechnique Montréal, son premier colloque sur la recherche en sécurité incendie, (une première au Québec qui réunissait des chercheurs et des intervenants du milieu. Enfin, l'ÉNPQ a réuni au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), pour une première fois dans un même stand, tous les organismes de formation en sécurité incendie du Québec.

En 2002-2003, l'ÉNPQ a de plus organisé une tournée provinciale destinée aux élus municipaux, aux dirigeants des organismes de formation et aux dirigeants des services en sécurité incendie. Cette tournée visait à valider la compréhension et l'acceptation de chacun relativement à la mission, aux mandats, aux programmes de formation et de perfectionnement, à la qualification professionnelle, à la philosophie et à la valeur ajoutée que représente L'ÉNPQ dans le milieu.

Cette année a été aussi une période privilégiée pour l'achèvement de la documentation du programme de formation *Pompier I*, la production des guides, du matériel didactique et pédagogique (pour les instructeurs, les gestionnaires de formation et les apprenants), la conclusion des expérimentations du programme *Pompier I* et l'amorce d'une tournée provinciale s'adressant aux instructeurs.

En vue de la création du registrariat, l'École a consacré une partie de ses efforts à la recherche d'un système d'information en ligne qui facilitera la tâche des gestionnaires de formation et leur permettra d'effectuer la saisie et la gestion des dossiers des apprenants.

Grâce aux activités énoncées précédemment et à plusieurs autres, l'École a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés en début d'exercice. C'est avec le même dynamisme et la même conviction qu'elle entend poursuivre ses activités.

Je tiens à remercier sincèrement les membres de l'ÉNPQ qui, par leurs efforts, leur énergie, leur soutien, leur fidélité et leur engagement, ont su contribuer au succès et à l'atteinte des objectifs de l'École.

Le directeur général
Yves Desjardins

Déclaration du directeur général

Les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2002-2003 de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) relèvent de la responsabilité du directeur général. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des renseignements afférents.

Au cours du dernier exercice, la direction a commencé la rédaction de politiques administratives, amélioré certains outils de gestion pour assurer le contrôle des activités et l'atteinte des objectifs.

Ce rapport trace un portrait global de l'ÉNPQ, de sa mission, de ses valeurs organisationnelles, de ses orientations, de ses réalisations et de ses perspectives d'avenir. En outre, il présente les activités de l'École, des renseignements et des résultats atteints.

Le directeur général,

Yves Desjardins
Laval, décembre 2003

Profil de l'École

Présentation générale

L'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) a été instituée par la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000. Les dispositions visant sa création sont entrées en vigueur le 1er septembre 2000. L'exercice financier de l'ÉNPQ se termine le 30 juin. L'ÉNPQ a son siège social à Laval. Elle dispose d'une subvention annuelle du gouvernement de 1,2 million de dollars, qui représente son budget annuel.

Chef de file de la formation en sécurité incendie, l'ÉNPQ privilégie une gestion participative.

L'École est une personne morale, mandataire du gouvernement, chapeautée par un conseil d'administration. Elle vise à accroître et à uniformiser les qualifications professionnelles du personnel des services de sécurité incendie municipaux afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire québécois.

Chef de file de la formation en sécurité incendie, l'ÉNPQ privilégie une gestion participative. Elle est constamment à l'écoute des intervenants du milieu de la sécurité incendie et de ses partenaires. Elle travaille en étroite collaboration avec ces derniers, en particulier pour valider et diffuser ses programmes de formation et de perfectionnement.

L'ÉNPQ conçoit ses propres programmes de formation de base et de perfectionnement pour les pompiers permanents, à temps partiel et pour les officiers. Elle conçoit aussi son matériel scolaire et pédagogique. De plus, elle rédige, administre et supervise des examens théoriques et pratiques et délivre des certificats de qualification professionnelle qui porteront le sceau de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC).

L'ÉNPQ ne constitue pas à proprement parler une école au sens traditionnel du terme. Dans sa mission, l'ÉNPQ ne dispose pas d'un lieu physique pour offrir ses programmes de formation et de perfectionnement. Elle travaille plutôt de concert avec le milieu de la sécurité incendie pour diffuser et offrir ses programmes de formation et de perfectionnement. Elle met à profit l'expérience des instructeurs du milieu de la sécurité incendie qu'elle accrédite, et valorise l'utilisation des installations matérielles des municipalités et des organismes de formation existantes. L'ÉNPQ signe des ententes pour diffuser ses programmes avec des établissements d'enseignement du réseau public et privé, avec des services d'incendie municipaux et d'autres entités juridiques possédant une expertise dans la formation et le matériel nécessaire à la réalisation de ceux-ci.

Enfin, grâce aux technologies de l'information (TI), les divers intervenants de la sécurité incendie pourront accéder plus facilement et plus rapidement à la formation, au perfectionnement et à la qualification professionnelle, quelle que soit leur situation géographique.

Ressources humaines

Au 30 juin 2003, l'ÉNPQ comptait dans ses rangs huit employés à temps plein et trois employés contractuels. Tous les employés de l'École travaillent à l'atteinte d'objectifs de performance qui leur sont attribués et mettent à profit leur savoir-faire. Les membres du conseil d'administration, quant à eux, sont tous des professionnels issus du milieu de la sécurité incendie.

Mission

L'ÉNPQ a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. (L.R.Q.,c. S-3.4, art.52)

Mandats

L'ÉNPQ a entre autres comme mandats :

- d'agir comme maître d'œuvre dans la coordination de la formation offerte dans les secteurs public et privé;
- d'être le chef de file de la formation en sécurité incendie sur le territoire québécois;
- d'offrir des programmes de formation et de perfectionnement de qualité partout au Québec;
- de reconnaître l'équivalence des diplômes et des attestations d'études d'autres maisons d'enseignement;
- d'homologuer des cours de formation et de perfectionnement de certains établissements scolaires;
- d'encourager, de valoriser et de faciliter les échanges d'expertise entre les intervenants des services d'incendie hors Québec;
- de favoriser la participation de spécialistes québécois à des missions d'échanges internationaux en matière de formation en sécurité incendie.

Valeurs organisationnelles

L'École adhère entièrement aux valeurs véhiculées par le milieu de la sécurité incendie, soit la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme. Pour l'ÉNPQ, la gestion participative demeure une condition *sine qua non* pour l'évolution du milieu de la formation et de la qualification professionnelle en sécurité incendie au Québec. C'est pourquoi l'ÉNPQ met à contribution l'expertise et les connaissances des dirigeants, des intervenants et des organismes de formation travaillant dans le milieu de la sécurité incendie.

Orientations

Les orientations de l'ÉNPQ sont en tous points conformes à sa mission et à ses mandats, soit la formation, la qualification professionnelle, la recherche, le réseautage et l'administration. L'ÉNPQ veille à enrichir les compétences des intervenants spécialisés en sécurité incendie et agit comme figure de proue en matière de qualification professionnelle. L'ÉNPQ a pour objectif la mise en place d'une structure durable d'encadrement de la formation et de la qualification professionnelle en sécurité incendie. L'ÉNPQ désire offrir un lieu d'échange pour les intervenants du milieu de la sécurité incendie.

Formation

Des bases solides pour la formation

L'ÉNPQ désire :

- **remplir ses engagements**
- **valoriser l'amélioration des connaissances et la formation continue**
- **protéger la vie des pompiers et de la population, ainsi que les biens de chacun.**

Des profils de compétences pour chacun des programmes

L'ÉNPQ a établi des profils de compétences pour chacun de ses programmes. Elle a adopté les normes de qualification professionnelle de la *National Fire Protection Association* (NFPA) afin d'évaluer les compétences pratiques.

Une formation décentralisée, pour réduire les coûts

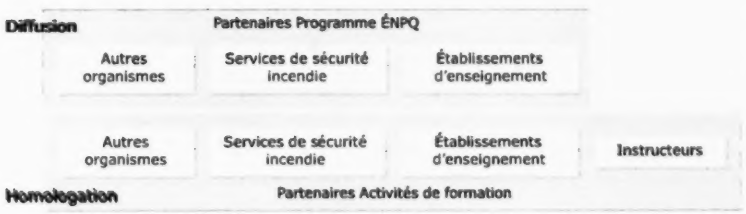

L'ÉNPQ propose des solutions viables et souples pour la formation. Ces solutions facilitent l'apprentissage, diminuent le nombre de déplacements, assouplissent le calendrier de formation et réduisent les coûts de formation de manière significative. Voilà pourquoi l'ENPQ a recours à l'approche pédagogique AMIE (A pour autoapprentissage, M pour monitorat, I pour instructeur et E pour entraînement en caserne) et à la décentralisation de la formation. L'utilisation accrue des technologies de l'information, la mise sur pied de points de service de formation et une disponibilité plus grande de la documentation en français sont autant de solutions que l'ÉNPQ envisage à court, à moyen et à long terme.

Une reconnaissance internationale

Soucieuse de garantir la qualité de ses certifications de qualification professionnelle et d'y apposer le sceau d'un organisme international, l'ÉNPQ soumet à l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC), pour chacun de ses programmes, la définition de ses politiques, règles et procédures en matière de qualification professionnelle.

Des associations avec des partenaires nationaux et internationaux

Pour garantir la qualité de ses certifications, l'École s'associe principalement à :

- **l'*International Fire Service Accreditation Congress*;**
- **des organismes du Québec dont le mandat est de former et de qualifier du personnel et en particulier à l'École nationale de police du Québec;**
- **des organismes canadiens extérieurs au Québec dont le mandat est de former et de qualifier du personnel en sécurité incendie.**

Cheminement de la qualification professionnelle en sécurité incendie

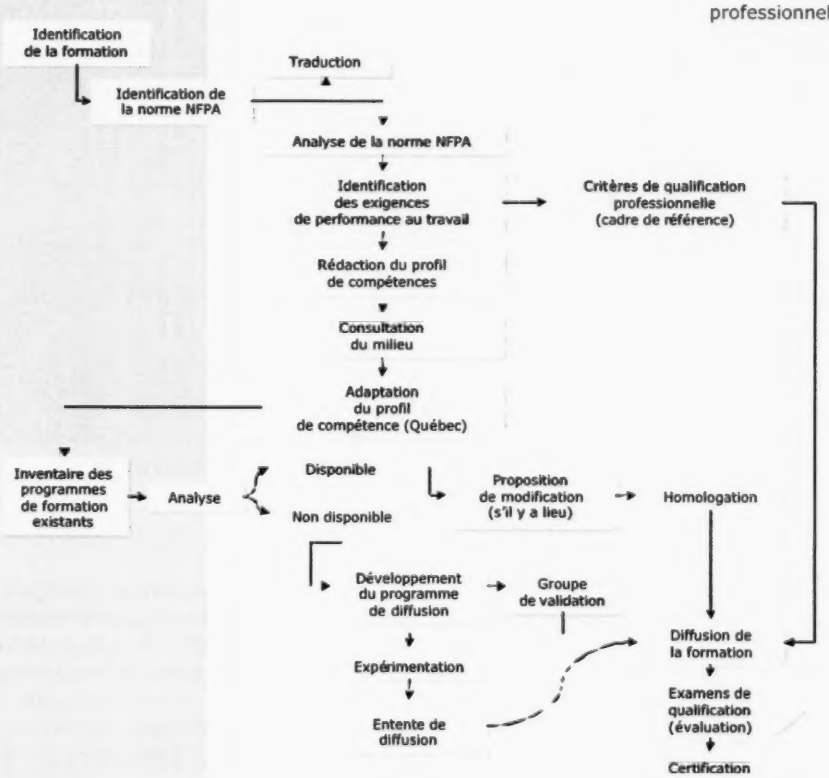

Orientations (suite)

Recherche

Offrir aux scientifiques des pistes de recherche applicables au quotidien et miser sur la concertation

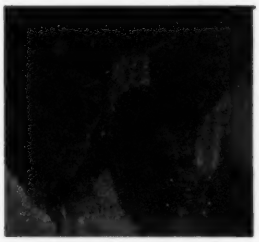

L'École sollicite la participation du réseau de la formation dont les instructeurs accrédités par l'ÉNPQ.

L'ÉNPQ effectue et commande des recherches et des études dans des domaines liés au travail du personnel municipal en sécurité incendie susceptibles d'avoir une incidence sur leur formation. Pour ce faire, elle mise sur la concertation entre les intervenants du monde de la recherche et ceux de la sécurité incendie et consulte des chercheurs, des établissements d'enseignement universitaire, des experts et des organismes voués à la recherche et dont le travail est en lien avec la sécurité incendie.

Réseautage

Partage de connaissances et d'expertises

Le réseautage constitue un outil commercial d'intérêt, favorise les échanges et accroît le rayonnement de l'École.

L'ÉNPQ compte beaucoup sur la collaboration de ses partenaires pour recueillir et partager des renseignements reliés à la formation en sécurité incendie. Le réseautage constitue un outil commercial d'intérêt, favorise les échanges et accroît le rayonnement de l'École. La base du réseau réside dans son conseil d'administration: on y compte de nombreux professionnels du milieu de la sécurité incendie, représentants des associations de personnel municipal en sécurité incendie du Québec, ainsi que des représentants des autorités gouvernementales et municipales.

Participons à la formation

L'École mise sur la création et le développement d'un réseau dynamique impliquant tous les acteurs qui offrent ou qui bénéficient de la formation en sécurité incendie. L'École les invite, par divers moyens, à communiquer, à partager et à travailler ensemble.

Ce réseau a pour but :

- de diffuser ses programmes;
- de conseiller les services de sécurité incendie, les municipalités et les associations représentatives du personnel municipal en sécurité incendie;
- de réunir les institutions, les organismes et les instructeurs offrant de la formation en sécurité incendie;
- de former du personnel municipal intervenant en sécurité incendie;
- d'échanger l'expertise avec l'extérieur du Québec, et la recherche.

Diffuser

Conseiller

Réunir

Former

Échanger

Réalisations

L'exercice financier 2002-2003 compte un nombre impressionnant de réalisations d'importance au regard de la formation, de la qualification professionnelle, de la recherche, du réseautage et de l'administration.

Formation

Offrir de la documentation constamment mise à jour

Créer une valeur durable et évolutive pour la formation et la qualification professionnelle des intervenants du milieu de la sécurité incendie.

L'ÉNPQ poursuit la conception de son matériel d'enseignement et d'apprentissage qui sera offert (dans certains cas sur support papier, dans d'autres sur cédérom), en 2003-2004. Soucieuse de répondre aux besoins de sa clientèle, l'ÉNPQ entend compléter l'implantation du programme *Pompier I* en septembre 2004 et poursuivre la création, entre autres, du programme *Pompier II*. Cette documentation sera remise aux apprenants par le gestionnaire de la formation.

Mise en place d'un registrariat

L'intégration des TI constitue l'une des préoccupations de l'ÉNPQ. Au cours de l'exercice l'École a consacré une partie de ses efforts à la recherche d'un système d'information ultra-spécialisé. Le système recherché permettra aux membres du registrariat de l'École et aux gestionnaires de la formation d'effectuer en ligne quantité de tâches qui faciliteront le processus de gestion des dossiers des apprenants. Le choix et l'implantation de ce système sont inscrits à l'agenda du prochain exercice financier. L'ÉNPQ est à élaborer les processus d'inscription, d'admission et de gestion de la formation. Elle travaille à mettre en place son registrariat qui sera en fonction dès le début de la prochaine année financière.

Le succès de l'expérimentation du programme de formation *Pompier I*

Ce programme de formation de base, conçu par l'ÉNPQ s'adresse à tous les pompiers du Québec et s'appuie sur la norme de qualification professionnelle de la *National Fire Protection Association* (NFPA). C'est son approche pédagogique et la façon dont le programme sera diffusé au Québec qui le caractérise. Mieux adaptée à la réalité québécoise, cette approche pédagogique novatrice, appelée AMIE, favorise grandement l'autoapprentissage (A), le soutien de moniteurs (M), le soutien d'instructeurs (I) et l'entraînement en caserne (E).

Pour valider la formation et surtout pour en évaluer la pertinence et la rentabilité, l'École a procédé à des expérimentations dans vingt municipalités au Québec, compte tenu de la diversité des organisations en sécurité incendie sur le plan municipal. Les critères retenus pour obtenir un échantillonnage respectueux de ces diversités étaient nombreux et ont permis d'obtenir une étude des plus complètes.

Parmi les critères retenus sur le plan de l'organisme, se trouvent la taille de la municipalité, la région administrative, le type de service de sécurité incendie. Sur le plan personnel, les critères étaient tout aussi variés comme l'âge, la scolarité et le nombre d'années d'expérience.

Les résultats de l'étude ont été probants pour l'École. Dans chacun des cas, la formation s'est déroulée à la satisfaction de l'École et des autorités municipales. Au-delà de cette réussite, l'équipe scolaire de l'École a pu observer l'expérimentation, recueillir les suggestions de tous les participants dans ce projet et apporter des améliorations au programme.

Nous sommes heureux de l'accueil que reçoit l'approche pédagogique AMIE dans un milieu traditionnel comme celui de la sécurité incendie, où les habitudes de formation sont établies depuis longtemps. De plus, grâce à cette expérimentation les pompiers ont adopté de nouvelles façons de faire.

Enfin, le premier objectif de l'École a été atteint par la réussite de tous les apprenants aux examens de qualification professionnelle.

Qualification

Remise des premiers certificats de l'ÉNPQ

L'ÉNPQ a distribué ses premiers certificats de qualification professionnelle *Pompier I* aux étudiants qui ont participé à l'expérimentation de ce programme. La remise des premiers certificats de l'ÉNPQ souligne le résultat de plusieurs heures de travail, tant de la part des apprenants que du personnel de l'École.

Accréditation reconnue internationalement

Après avoir soumis sa procédure de qualification professionnelle pour le programme de formation *Pompier I* à l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC), (un organisme international qui accrédite des organismes responsables de la certification professionnelle en sécurité incendie), l'ÉNPQ a obtenu sa première accréditation. Celle-ci garantit la qualité et l'uniformité des compétences acquises. L'apposition du sceau de l'IFSAC sur chaque certificat de qualification *Pompier I* délivré par l'École atteste de la qualité et de la rigueur des évaluations visant à reconnaître les compétences de chaque apprenant.

Cette année, l'École a franchi une étape importante sur le plan de la qualification professionnelle en obtenant son accréditation auprès de l'IFSAC. L'École a obtenu ce statut deux ans seulement après son adhésion.

L'IFSAC doit sa création à l'Oklahoma State University. Les organismes accrédités sont autorisés à délivrer des certificats de formation professionnelle attestant que leurs titulaires ont satisfait aux normes de l'organisme certificateur.

Réalisations (suite)

Qualification (suite)

L'accréditation de l'IFSAC est une reconnaissance fort recherchée par tous les intervenants du milieu de la sécurité incendie en Amérique du Nord, en Europe et de surcroît sur les autres continents. Plus de 50 organisations sont accréditées.

L'École devait, obtenir cette accréditation. Elle appuie sa mission, édictée dans la *Loi sur la sécurité incendie*, qui consiste à veiller à la pertinence, à la cohérence et à la qualité de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et du personnel des services municipaux travaillant en sécurité incendie.

Il est primordial que l'École prenne des mesures pour définir des standards de qualification professionnelle élevés, et qu'elle mette en place un processus fiable et uniforme pour évaluer l'atteinte de cette qualification.

L'École croit aux fondements de l'IFSAC, laquelle garantit la crédibilité des certificats délivrés par l'École auprès du milieu de la sécurité incendie, des employeurs et de la population du Québec. De plus, la qualification professionnelle certifiée par l'École et accréditée par l'IFSAC est reconnue partout dans le monde.

Communications

L'École a amorcé sa troisième année d'existence par une tournée provinciale d'information. Après la mise en ligne de son site Web et une présence aux assises annuelle de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec en juin 2002, l'École a participé à des activités publiques pour se faire connaître et échanger avec les groupes engagés dans la formation en sécurité incendie. Devant l'importance de la communication, l'École a embauché, en fin d'année financière, une agente de communication.

Création d'une vidéocassette promotionnelle

C'est avec une équipe réduite mais à l'imagination fertile et aux exigences élevées que l'ÉNPQ a produit sa première vidéocassette promotionnelle. Présentant l'École, des témoignages de pompiers de différentes régions, la mission de l'ÉNPQ, l'importance de la formation, pour ne nommer que ces sujets, elle a été accueillie avec enthousiasme.

Tournée d'information

Près de 1 300 personnes (élus municipaux, dirigeants d'organisme de formation et dirigeants de service de sécurité incendie) ont assisté aux 30 rencontres organisées dans toutes les régions du Québec. La tournée, qui s'est déroulée du 1er octobre au 23 novembre 2002, avait pour but de présenter la mission et les orientations de l'École. À cette occasion, de la documentation sur l'ÉNPQ et une vidéocassette

en français et en anglais présentant l'École ont été remises à tous les participants. Plusieurs centaines de vidéocassettes ont été remises lors de ces rencontres.

Tournée provinciale des instructeurs

En avril 2003, l'ÉNPQ amorçait une tournée provinciale d'information destinée aux instructeurs. Les 26 rencontres avaient pour objectif de préciser le rôle de l'École, de présenter l'approche pédagogique AMIE et le programme de formation *Pompier I*, d'expliquer le cheminement de la qualification professionnelle en sécurité incendie et la façon dont les instructeurs donneraient le programme de formation *Pompier I*.

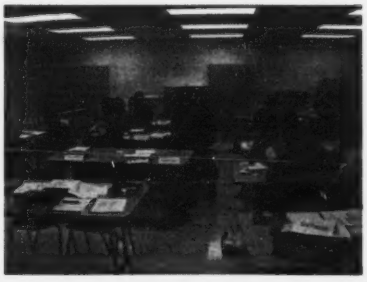

www.enpq.gouv.qc.ca

Le site Web de l'ÉNPQ propose de l'information, sans cesse actualisée aux intervenants du milieu de la sécurité incendie. Il offre la possibilité de consulter en ligne une vaste étendue de renseignements. L'utilisateur peut naviguer facilement d'une page à l'autre et consulter les sujets qui l'intéressent : activités de l'École, nouvelles, cours de formation, publications en sécurité incendie, et plus encore. Soucieuse de bien informer les internautes et de rendre son site Web de plus en plus dynamique, l'École travaille actuellement à l'ébauche d'un plan de modernisation qui sera présenté au prochain congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie au printemps 2004.

Réalisations (suite)

Recherche

Une première au Québec : Colloque sur la recherche en sécurité incendie

Le 28 avril 2003, se tenait le premier colloque sur la recherche en sécurité incendie. Sous le thème « Une fenêtre entre deux mondes », il était organisé par l'ÉNPQ conjointement avec l'École Polytechnique Montréal. Une première en matière de recherche en sécurité incendie où chercheurs et spécialistes étaient conviés à présenter leurs projets de recherche respectifs.

L'ÉNPQ a été honorée par la présence de plusieurs sommités provenant du Centre de recherche en calcul appliqué, du Département de génie civil et d'environnement de l'Université Carleton, du groupe en évaluation des risques d'incendie, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et du Département de génie mécanique de l'École Polytechnique Montréal.

Les représentants de quelques ministères, d'organismes spécialisés dans la recherche en sécurité incendie et d'établissements dédiés à la formation en sécurité incendie, les membres du conseil d'administration et les organismes qu'ils représentent, les membres du comité de la recherche de l'ÉNPQ et des instructeurs accrédités ont eu l'occasion d'échanger sur leurs besoins et d'exposer leurs opinions sur la recherche en sécurité incendie.

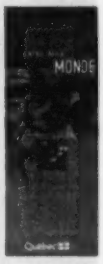

Cette activité a permis à l'ÉNPQ de mesurer l'intérêt et les attentes des participants et des chercheurs.

Réseautage

Ces rencontres ont permis de tracer un portrait complet, concret et actualisé de l'École, d'accroître son rayonnement et sa notoriété dans le milieu, et de former de nouveaux liens et partenariats.

L'ÉNPQ a participé à plusieurs comités, congrès et colloques liés à la sécurité incendie, tant au Québec qu'à l'étranger. Ces rencontres ont permis de tracer un portrait complet, concret et actualisé de l'École, d'accroître son rayonnement et sa notoriété dans le milieu, et de former de nouveaux liens et partenariats.

Pour encourager les échanges entre les spécialistes québécois et les spécialistes de l'étranger, l'ÉNPQ a aussi participé aux événements suivants :

Septembre 2002

Colloque de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ)

Canadian Fire Training Directors : rencontre des représentants des écoles canadiennes

Octobre 2002

Colloque de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents (AQPVP)

Février 2003

Colloque de la sécurité civile

Avril 2003

Congrès de l'IFSAC

Mai 2003

35e Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

Réalisations (suite)

Réseautage (suite)

Une première au Québec

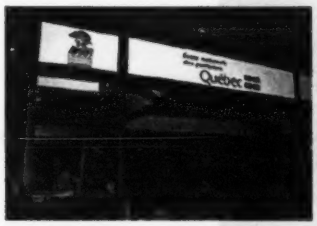

Carrefour de la formation

Au 35e congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie, l'École a réuni pour la première fois dans un même stand tous les organismes de formation en sécurité incendie du Québec, créant ainsi le Carrefour de la formation. Cette activité a, entre autres choses, permis à l'ÉNPQ de resserrer les liens et de favoriser les échanges entre les organismes de formation et les intervenants en sécurité incendie. L'ÉNPQ a ainsi pu préciser son rôle et démontrer son leadership.

Planification

L'École a commencé des travaux visant la rédaction, la mise en œuvre et l'harmonisation avec le ministère de la Sécurité publique d'une planification stratégique pour la période 2004-2007. Soustraite à cette exigence gouvernementale en raison de sa récente création, l'École entend démontrer sa volonté d'exercer dans un cadre bien précis en établissant des orientations et des objectifs stratégiques et en énonçant les résultats ciblés. L'École compte par la suite déployer toute la détermination nécessaire à l'atteinte de ces résultats.

Structure

À l'instar des organisations naissantes, l'École voit à la mise en place de sa structure administrative. En plus de consolider sa structure organisationnelle, l'École doit notamment définir et mettre en application les politiques, les règles et les modalités administratives imposées à tout organisme gouvernemental et organiser tous les processus de travail.

Éthique et déontologie

- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

  Les membres du conseil d'administration de l'École nationale des pompiers du Québec se sont dotés d'un code d'éthique et de déontologie édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98, 17 juin 1998), *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q, c. M-30).

  Le 6 juin 2003, le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'École nationale des pompiers du Québec est entré en vigueur. Le texte de ce code est présenté à l'Annexe I du rapport.

  Aucun manquement aux principes éthiques et aux règles de déontologie n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2002-2003.

- Code d'éthique et de déontologie du personnel

  Le 6 juin 2003, l'École nationale des pompiers du Québec a adopté un code d'éthique et de déontologie et des principes pour les membres du personnel. Le texte de ce code est présenté à l'Annexe II du présent rapport.

  Aucun manquement aux règles de déontologie et aux principes éthiques n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Conseil et comités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce tous les droits et les pouvoirs de l'École nationale des pompiers du Québec, institué en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q. 2000, c.20). Au cours de l'année 2002-2003, les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises.

Départs
Septembre 2002
M. Luc Crépeault
M. Jacques Brisebois
M. Michel Morin
Décembre 2002
M. Guy Lafortune
M. Pierre Damico
Avril 2003
M. Jean Tremblay

Nominations
Septembre 2002
M. Denis Racicot
remplace M. Luc Crépeau
M. Robert Coulombe
remplace M. Jacques Brisebois
Décembre 2002
M. Jacques Proteau
remplace M. Michel Morin
M. Serge Tremblay
remplace M. Pierre Damico

Le 30 juin 2003, le conseil d'administration était constitué des membres suivants :

M. Denis Racicot, président
Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

M. Yves Desjardins
Directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec

M. Jaclin Bégin
Maire de Sainte-Germaine-Boulé

M. Robert Coulombe
Maire de la Ville de Maniwaki

M. Denis Dufresne
Secrétaire général du Syndicat des pompiers et pompières du Québec

M. Henri Labadie
Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Québec

M. Éric Lacasse
Président de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents

M. Gérald Léonard
Représentant du Regroupement de l'Association des pompiers de Montréal auprès du Regroupement des Associations de pompiers du Québec

M. Jacques Proteau
Chef de division, Service de sécurité incendie de Montréal

M. François Raymond
Président de l'Association des pompiers instructeurs du Québec

M^me^ Anik St-Pierre
Association des techniciens en prévention des incendies

M. Serge Tremblay
Directeur adjoint, Service de protection des citoyens, Département de prévention des incendies de Laval

M. Jean-Noël Vigneault
Directeur du soutien aux établissements et de la formation continue à la Direction générale professionnelle et technique du ministère de l'Éducation

Comité administratif

Le comité administratif exerce les pouvoirs que lui a confiés le conseil d'administration. Il doit notamment assurer le suivi des orientations du conseil d'administration.

De plus, le comité administratif soutient le directeur général sur les plans administratif et technique et assiste ce dernier dans sa prise de décision. En 2002-2003, les membres du comité administratif se sont réunis à deux reprises. Le 30 juin 2003, le comité administratif était constitué des membres suivants :

M. Denis Racicot, président
Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

M. Yves Desjardins
Directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec

M. Éric Lacasse
Président de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents

Comités consultatifs

Au-delà de la structure administrative, l'ÉNPQ s'est dotée d'une structure stratégique de consultation par la mise sur pied de trois comités, soit le comité pédagogique, le comité de recherche et d'études et le comité du programme de formation *Pompier I*.

Ces comités soutiennent l'École dans ses travaux, en plus d'examiner et de vérifier ses dossiers. Les membres des comités formulent, au besoin, des avis et des recommandations qui permettront à l'École d'adapter ses travaux pour mieux répondre aux besoins de formation et de qualification du milieu de la sécurité incendie.

Perspectives d'avenir

Grâce à ses pratiques rigoureuses de gestion, l'ÉNPQ a atteint les résultats qu'elle souhaitait, comme en témoignent ses nombreuses réalisations.

L'ÉNPQ compte notamment fortifier sa position de chef de file de la formation, de la qualification professionnelle et de la recherche en sécurité incendie au cours de l'exercice 2003-2004. Pour ce faire, elle terminera la conception du matériel pédagogique, elle mettra également l'accent sur l'implantation et la diffusion de ses programmes de formation, la signature d'ententes de diffusion, l'accréditation d'instructeurs, la rédaction des profils de compétences de cours spécialisés et l'obtention de sceaux de l'IFSAC et de la *National Fire Protection Association* (NFPA) pour chacun de ses programmes.

L'ÉNPQ entend aussi conclure de nouveaux partenariats et créer des liens avec des collaborateurs spécialisés dans la formation et la recherche en sécurité incendie. Elle compte également poursuivre ses recherches et implanter un système d'information ultra-spécialisé en ligne pour faciliter la saisie et la gestion des dossiers des apprenants et la mise en place du registrariat.

Enfin, l'ÉNPQ entend poursuivre sa mission avec la collaboration des intervenants du milieu de la sécurité incendie.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
30 JUIN 2003

Adopté par le conseil d'administration
31 octobre 2003

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Desjardins
Directeur général

Laval, le 12 septembre 2003

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, CA

Québec, le 12 septembre 2003

États financiers

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2003

	2003 ($)	2002 ($)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000	1 200 000
Intérêts	19 297	21 909
	1 219 297	1 221 909
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	599 140	380 045
Frais de déplacement	60 497	51 357
Communication	11 001	8 807
Services professionnels	122 615	122 577
Publicité et promotion	81 482	122 246
Loyer	107 469	124 831
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	50 590	78 725
Fournitures et approvisionnements	74 314	34 850
Frais financiers	2 261	1 533
Amortissement des immobilisations	92 426	61 715
	1 201 795	986 686
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	17 502	235 223
EXCÉDENT AU DÉBUT	465 103	229 880
EXCÉDENT À LA FIN	482 605	465 103

BILAN
AU 30 JUIN 2003

ACTIF		
À court terme		
Encaisse	229 197	294 660
Débiteurs	2 262	2 852
Frais payés d'avance	29 882	6 173
	261 341	303 685
Immobilisations (note 3)	279 690	255 985
	541 031	559 670
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	58 426	94 567
EXCÉDENT	482 605	465 103
	541 031	559 670

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Denis Racicot
Président du conseil d'administration

États financiers (suite)

Notes complémentaires
30 juin 2003

1. Constitution et objet

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

	(%)
Améliorations locatives	20
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3
Mobilier et équipement	20
Autres équipements	33 1/3

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Immobilisations

	2003 ($)			2002 ($)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	197 057	86 979	110 078	146 337
Équipement et logiciels informatiques	159 574	46 324	113 250	41 065
Mobilier et équipement	83 500	31 633	51 867	61 743
Autres équipements	7 035	2 540	4 495	6 840
	447 166	167 476	279 690	255 985

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 116 130 $ (95 974 $ en 2002).

4. Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au Régime de retraite du personnel d'encadrement et au régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 21 602 $ (2002 : 8 373 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

6. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée en 2003.

Annexes

Annexe I — Code de déontologie et règles d'éthique des administrateurs publics de l'École nationale des pompiers du Québec

Annexe II — Code de déontologie et règles d'éthique des membres du personnel de l'École nationale des pompiers du Québec

Production
École nationale des pompiers du Québec
Palais de justice de Laval
2800, boul. St-Martin Ouest
Bureau 3.09
Laval (Québec)
H7T 2S9

Dépôt légal - 3e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-41856-5

Tous droits réservés
École nationale des pompiers du Québec
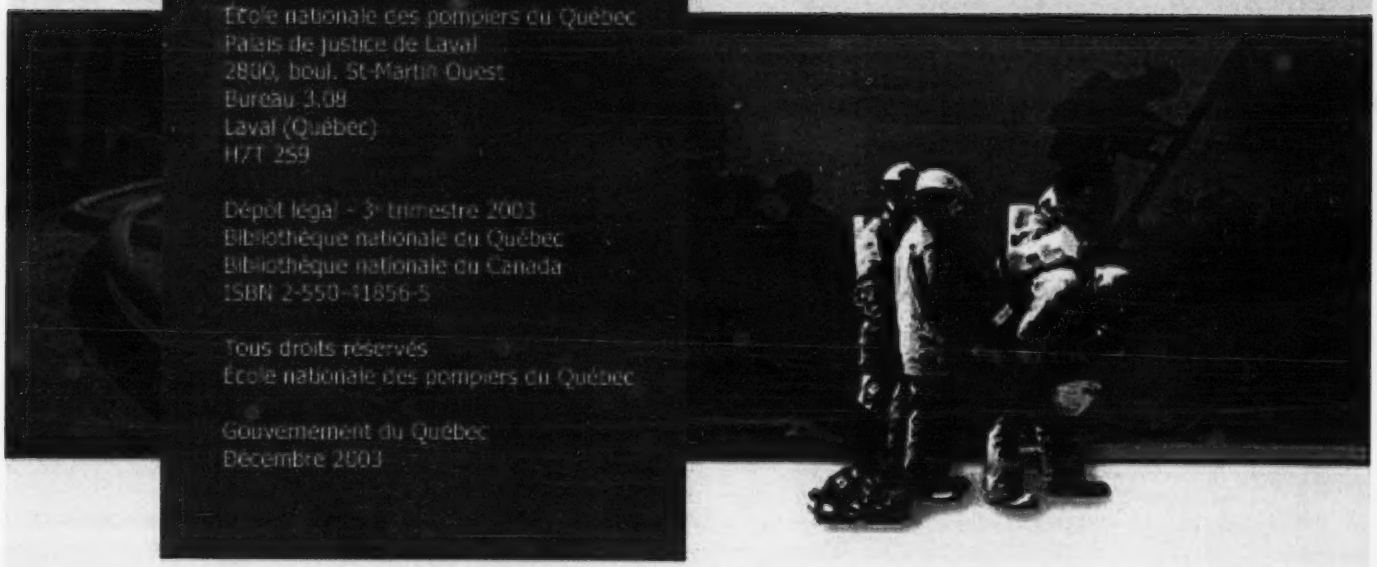
Gouvernement du Québec
Décembre 2003